

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°334 Le décret relatif à la gestion du domaine mobilier de l'Etat

n°334 Le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le président de la République française Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la défense nationale et de la guerre et des affaires étrangères, et du Ministre des colonies, Vu la loi du 51 mars 1928 relative au recrutement de l'armée

Vu le décret-loi du 26 septembre 1939 relatif au service militaire des jeunes gens sains nationalité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — les dispositions du décret-loi susvisé du 26 septembre 1939, sont applicables aux colonies, pars de protectorat et pars sous mandat relevant du ministère des colonies, Art. 2, — Le président du Conseil, Ministre de la défense nutionale et de la guerre et des affaires étrangères, et Le Ministre des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié an Journal officiel de la République française, journal officiels des territoires intéressés et aux Bulletins officiels des ministères de la guerre et des colonies,

ALBERT LEBRUN par le president de la republique **Le Président du Conseil, Ministre de la défense nationale cl de la guerre et des affaires étrangères,**